

DEPARTEMENT DE LA REUNION



ARRETE DRH 2025 -...1306

**PORTANT DELEGATION DE FONCTION  
A MADAME HELENA ARAYE  
CONSEILLERE MUNICIPALE**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT -PIERRE,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-18,

VU l'élection du Maire en date du 10 avril 2025,

VU la délibération du conseil municipal du 10 avril 2025 Aff. n° 38/1875 portant délégation du Conseil Municipal au Maire conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, visée le 11 avril 2025 en Sous-Préfecture,

VU le tableau du Conseil Municipal du 17 avril 2025 déterminant l'ordre des membres du Conseil Municipal et constatant l'élection de **Madame Hélène ARAYE en qualité de Conseillère Municipale,**

**CONSIDERANT** que l'ampleur et la diversité des questions relevant de l'administration municipale, rendent nécessaire une collaboration active et permanente des conseillers municipaux,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** / Madame Hélène ARAYE est déléguée, sous la surveillance et sous la responsabilité du Maire conformément à l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivité Territoriales, **pour traiter de toutes questions relatives à la lutte contre les exclusions et l'habitat indigne.**

A ce titre, elle est chargée :

- des affaires relatives à la lutte contre l'Exclusion et aux relations avec les associations caritatives,
- de la lutte contre l'habitat indigne, droit au logement, à l'observatoire du logement précaire et des relations avec les bailleurs,
- de représenter la ville dans les commissions liées à l'habitat.

**ARTICLE 2** / Madame Hélène ARAYE reçoit délégation de signature des actes et des documents afférents à l'instruction des affaires ci-dessus déléguées, exception faite des engagements financiers.

**ARTICLE 3** / Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Pierre, notifié et transcrit dans le recueil des actes administratifs de la commune.

Fait à Saint-Pierre, le 02 MAI 2025  
Le Maire,



Notification faite le 02/05/2025  
Signature

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20250502-DRHAR25\_1306-AU  
Date de télétransmission : 02/05/2025  
Date de réception préfecture : 02/05/2025